Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-2026_041-DE

Mairie de

Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice :19

Présents : 19

Absents excusés : 3

Absents : 0

Procurations : 3

Votants : 19

Date d'affichage : **Délibération : 2026-041**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, NICOLAS Patricia, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, PATRON Florent, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne

Absents excusés : BILLAND Jean-Christophe (procuration à BERRIVIN Annie), MEURISSE Frédéric (procuration à RAMPILLON Charles), DONNART Maëlle (procuration à COVES Delphine)

Secrétaire : LAINE Ingrid

Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Ulamir du Goyen

La commune de Plogastel Saint Germain a, par le biais d'une convention, créé un partenariat avec l'Ulamir du Goyen pour la mise en place d'actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance :

- Relais Assistantes Maternelles
- Accueil de loisirs sans hébergement
- Mini-camps

L'Ulamir intervient également pour l'animation jeunesse pour le compte de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la jeunesse étant une compétence communautaire (Camps, local jeunes).
L'Ulamir a par ailleurs d'autres domaines d'interventions notamment dans le domaine social : chantiers d'insertion, actions en direction des personnes âgées…

La commune doit désigner 2 représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de nommer :
  - FLOCHLAY Alexandra en tant que référente titulaire.
  - NICOLAS Patricia en tant que référente suppléante.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

La secrétaire de séance
Ingrid LAINE